



Paris, le 2 novembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Plan d'action pour l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public*

#### **Marisol TOURAINE présente 12 engagements pour inciter les professionnels de santé à exercer à l'hôpital public**

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a présenté aujourd'hui aux acteurs hospitaliers le *Plan d'action pour l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public*. Dans ce programme ambitieux, élaboré à partir des préconisations du Sénateur Jacky LE MENN et concerté avec l'ensemble des parties prenantes, la ministre prend 12 engagements pour inciter les professionnels de santé, en particulier les plus jeunes, à exercer à l'hôpital public. Ils seront mis en œuvre dès le début de l'année 2016, en cohérence avec le déploiement de la loi de modernisation de notre système de santé.

L'hôpital public est un lieu d'excellence et d'innovation plébiscité par les Français. Toutefois, confronté à l'évolution des aspirations et des modes d'exercice des professionnels, il doit relever, depuis plusieurs années, un important défi de recrutement. Dans certains territoires et pour certaines spécialités, les besoins sont particulièrement importants.

Marisol TOURAINE s'est engagée à prendre des mesures fortes pour encourager les jeunes professionnels à choisir l'hôpital public et pour fidéliser les praticiens qui y exercent. Ces mesures, regroupées aujourd'hui dans le *Plan d'action pour l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public*, résultent d'une large concertation engagée avec les acteurs hospitaliers. Elles s'inscrivent dans la dynamique impulsée pour l'hôpital par le projet de loi de modernisation de notre système de santé et accompagneront notamment la création des Groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Trois objectifs structurent ce plan d'action :

- **Favoriser l'engagement dans la carrière médicale hospitalière**, en accompagnant chaque jeune praticien dans ses choix d'orientation professionnelle, en garantissant aux assistants et aux praticiens contractuels, souvent plus jeunes, les mêmes droits sociaux (maternité, maladie...) qu'aux titulaires, et en créant une prime d'engagement pour encourager 3 000 praticiens à exercer, d'ici 2018, dans les hôpitaux qui manquent de professionnels médicaux ;
- **Fidéliser les professionnels qui exercent à l'hôpital et favoriser leur implication dans les projets médicaux de territoire**, en créant une prime d'exercice territorial destinée à encourager l'exercice sur plusieurs sites, en permettant aux praticiens de diversifier leurs missions et en encourageant le travail en équipe autour de projets médicaux partagés ;
- **Renforcer l'animation des équipes et améliorer les conditions de travail à l'hôpital**, en promouvant les espaces d'expression et de dialogue au sein des hôpitaux, en s'assurant que les projets sociaux des établissements intègrent un volet pour les professionnels médicaux (pour l'accès aux crèches, par exemple) et en renforçant la formation des praticiens tout au long de leur carrière.

A l'occasion de la présentation du plan d'action, Marisol TOURAINE a déclaré : « *L'hôpital public est un bien collectif essentiel, auquel les Français sont justement attachés. Nous avons le devoir de le faire vivre et progresser. C'est l'objectif du plan d'action que je présente aujourd'hui : répondre aux aspirations et aux attentes des professionnels médicaux publics d'aujourd'hui pour attirer de plus en plus de jeunes et donner envie de travailler pour ce beau patrimoine qu'est l'hôpital.* »

**Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)